



Compatibilité climatique

Caisse intercommunale de pensions CIP, Vaud

Caractérisation

La CIP des communes vaudoises a un volume d'investissement total d'environ CHF 4 milliards et se classe environ au 56e rang des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Ensemble avec d'autres institutions de prévoyance (CPEV, Complea, Profelia, CCAP Neuchâtel, ECA-RP), la CIP délègue la gestion des actifs à Retraites Populaires; la plupart lui confie également l'ensemble de l'administration. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers dans des fonds dédiés de la plateforme de gestion de Retraites Populaires.

Par conséquent l'approche relative à l'investissement responsable est identique à toutes ces caisses (Information de Retraites Populaires à l'Alliance climatique, mai 2019).

La politique d'investissement des avoirs mobiliers de la CIP est déterminée par sa Charte d'investissement responsable, appliquée par le gestionnaire Retraites Populaires.

Depuis plusieurs années, sont exclues les sociétés actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel et les sociétés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire.

Depuis août 2019, la CIP affiche sa nouvelle présentation Investissement responsable qui développe l'implémentation de sa Charte d'investissement responsable.

Elle publie également régulièrement l'Etat de la démarche (situation avril 2022) :

- Depuis août 2019, les producteurs de charbon et d'électricité au charbon sont exclus (voir ci-dessous).

- De la sélection des fonds et des gestionnaires à l'évaluation des résultats par la société Conser Invest SA dédiée à l'investissement responsable, suivi par la vérification avec les gestionnaires, elle applique un processus d'intégration des critères ESG (Environmental, Social, Governance) dans les placements.

A l'occasion de différents entretiens avec l'Alliance climatique, Retraites Populaires précise son approche mandatée par la CIP comme suit (situation mai 2020) :

- Depuis 2017, pour toutes les sociétés détenues à travers les différents investissements dans les portefeuilles des actions suisses et étrangères, la performance est régulièrement évalué d'un point de vue ESG par Conser Invest SA. La note et les informations en lien avec le climat (ex : l'intensité carbone) permet d'avoir une vue détaillée des enjeux ESG du portefeuille actions et d'instaurer un suivi spécifique sur cette thématique avec les gérants.
- En 2019, cette analyse a été étendue aux portefeuilles des obligations (Suisse, Etrangères et Convertibles).
- Depuis 2019, les portefeuilles placements privés, immobilier indirect étranger et infrastructure sont également soumis à cette évaluation.
- La Caisse prend en compte les critères ESG lors du choix des gestionnaires.
- Au final près de 60% des actifs totaux seront gérés sur la base de ce type d'intégration ESG au niveau de la sélection des titres.

L'approche présentée dans l'Etat de la démarche consiste également à investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance (impact investing). Elle le fait principalement à travers de classes d'actifs comme l'infrastructure, les placements privés et l'immobilier étranger.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Avec sa nouvelle stratégie climatique, la CIP est un modèle pour la gestion des risques climatiques.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

En août 2019, la CIP annonce l'exclusion du portefeuille d'actions des entreprises actives dans le secteur du charbon selon les critères suivants :

- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'extraction du charbon
- 30% ou plus du chiffre d'affaires est lié à la génération de l'électricité basée sur le charbon

La CIP publie également la liste des entreprises exclues.

Avec sa stratégie climatique publiée en octobre 2020, la CIP fait un grand pas en avant :

- La CIP est pionnière en visant l'objectif de neutralité carbone de ses investissements mobiliers.
- La Caisse a déjà réalisé, sur la partie des actions des marchés développés, une réduction de 30 % de l'intensité en CO2 financée par rapport au benchmark respectif.
- Fin 2020, selon Etat de la démarche, la réduction était passée à 43 % par rapport à l'indice de référence marchés développés à fin 2018.

Conformément à son axe d'investissement axé sur l'inclusion (Impact Investing), la CIP investit déjà dans des projets d'infrastructures, p.ex. d'énergie renouvelable. Selon Etat de la démarche, au 31.12.20, 20% des investissements du portefeuille Infrastructure sont consacrés à ce type de projets ou sociétés favorisant la transition climatique. En décembre 2020, la CIP communique que un pool d'investisseurs institutionnels romands (Retraites Populaires, Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), Caisse intercommunale de pensions (CIP), Profelia, Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP), Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG), CAP Prévoyance et Vaudoise Assurances) s'associe à d'importantes caisses de pensions nordiques afin d'investir dans AIP Infrastructure II, un fonds d'infrastructure lié à la transition énergétique. Ce projet a été coordonné par InPact Partners. Toutefois, le volume de l'investissement n'est pas encore connu.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les

progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que la CIP, avec Retraites Populaires, doit être considérée comme une pionnière dans l'intégration des critères ESG et de la transition énergétique de son propre parc immobilier. Sur la base de sa Boussole durable, chaque projet de rénovation ou nouvelle réalisation est orienté par l'évaluation de 15 indicateurs ESG qui permettent d'identifier les améliorations possibles en termes de durabilité.

Les investissements immobiliers font partie intégrante de la stratégie climatique. Selon Etat de la démarche sont en cours pour l'immobilier :

- Déploiement du dispositif Energo, permettant l'optimisation des installations techniques des bâtiments dans le but d'une diminution de la consommation énergétique et des émissions de CO2 sans investissement supplémentaire.
- Etude systématique de l'opportunité de favoriser les énergies renouvelables ou non-fossiles lors du remplacement de productions de chaleur.
- Participation à des projets pilotes visant à faciliter la transition énergétique. Exemple: dans le cadre d'un projet européen de recherche, l'immeuble Tilleuls 1 à Vevey sert de site de démonstration. La plateforme développée dans ce projet doit permettre la réalisation de bâtiment à consommation d'énergie minimale.
- La Caisse a participé en Suisse au cofinancement d'un éco-quartier (projet Weidmatt, un quartier construit en bois, tourné vers l'avenir).

Adhésion à des associations de développement durable

La CIP est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et de l'ETHOS Engagement Pool International.

Retraites Populaires, la gestionnaire de la CIP, est membre de Swiss Sustainable Finance.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse, la CIP et les caisses gérées par Retraites Populaires ont notamment participé à deux initiatives d'engagement remarquables et réussies : dans le cas de Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas d'Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, la CIP et les caisses gérées par Retraites Populaires participent en particulier depuis juin 2018 au programme d'engagement

pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Près de 600 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

Toutes ces institutions sont signataires de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO2eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension qui se regroupent dans l'ETHOS Engagement Pool International accèdent, selon le rapport d'activité 2020, via Ethos en tant que "Participant" à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, la CIP et les autres caisses gérées par Retraites Populaires sont devenues signataires de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à

garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

Selon Etat de la démarche, la définition d'une stratégie en cas de dialogues infructueux est planifiée pour 2022-2023.

Dès 2020, la CIP exerce aussi son droit de vote dans environ 450 entreprises étrangères via Ethos. Dans le cas des entreprises climatiquement négatives (en particulier les compagnies pétrolières et gazières), Ethos vote systématiquement en faveur de toutes les résolutions favorables au climat et contre la direction. Sur cet axe, la CIP se comporte de manière positive pour le climat.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Comme les recommandations de vote d'Ethos représentent le meilleur soutien possible pour les résolutions d'actionnaires en faveur du climat, la CIP a également voté de la meilleure manière possible.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

La stratégie climatique de la CIP spécifie le système de suivi pour la réalisation des objectifs. Conser, société spécialisée dans le développement de solutions technologiques au service de la finance durable, a développé un programme de suivi et de vérification des portefeuilles de la CIP sur mesure, intégrant les calculs de CO2 en termes d'intensité et d'empreinte carbone. Les données utilisées proviennent des Scopes 1 et 2, mais également les données du Scope 3.

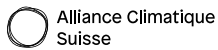
Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La stratégie climatique de la CIP a un potentiel considérable pour assurer les objectifs suivants :

- La neutralité carbone des investissements mobiliers, donc une trajectoire de décarbonisation conforme à l'Accord de Paris.
- Un désinvestissement progressif des énergies fossiles les plus polluantes (pétrole, charbon).
- Le financement des sociétés apportant des solutions concrètes aux problèmes climatiques.
- La réduction de l'intensité en CO2 du portefeuille actions marchés industriels de 50 % d'ici 2025 et de 80 % d'ici 2030.
- Une trajectoire accélérée de décarbonisation de la totalité des investissements conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris.

Selon la présentation Etat de la démarche ont été finalisés ou sont en cours :

- Une analyse ESG des portefeuilles obligations et analyse empreinte carbone a été effectuée en 2020.
- Une évaluation et adaptation d'indices en lien avec l'approche ESG et la stratégie climatique des portefeuilles actions est en projet.
- Finalisation de l'exclusion du secteur du charbon dans tous les portefeuilles obligations.
- Développement des investissements de la classe d'actifs infrastructure.
- Pour l'immobilier, l'évolution de la boussole durable avec intégration de nouveaux critères comme l'écologie des matériaux, la mobilité douce ou la protection des travailleurs est en projet.
- Mise sur pied de nouveaux outils de monitoring visant à suivre la performance énergétique des parcs immobiliers sous gestion en vue de l'objectif de réduction des émissions CO2/m2 liées à la production de chaleur de 35 % d'ici 2030 par rapport à 2020 et, selon la stratégie climatique, de 70% d'ici 2050.



Conclusion:

Caisse de pension durable et respectueuse du climat :

- Basée sur ses Investissements responsables, la CIP dispose d'une politique de durabilité globale.
- Avec l'élimination des producteurs de charbon et d'électricité basée sur le charbon des portefeuilles d'actions, la CIP avait commencé en août 2019 à décarboniser ses investissements.
- La CIP dispose d'instruments lui permettant la planification systématique de nouvelles mesures visant une amélioration de la qualité ESG (Environment, Social, Governance) et de la compatibilité climatique (actions, obligations).
- Avec sa stratégie climatique, la CIP vise une neutralité carbone de ses investissements mobiliers.
- Sur cette base, la CIP a déjà réalisé, sur la partie des actions des marchés développés, une réduction de 43 % de l'intensité en CO2 financée par rapport au benchmark respectif. Elle s'engage également à réduire l'intensité en CO2 de ce portefeuille de 50 % d'ici 2025 et de 80 % d'ici 2030.
- Prise d'influence comme actionnaire au sein de l'ETHOS Engagement Pool International, en particulier avec la participation active à la Climate Action 100+, et de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.



Tendance 2020-2022 :

Évaluation: nettement mieux

- En tant que caisse de pension de taille moyenne, la CIP rejoint les plus importantes institutions de prévoyance classiques en termes de volume d'investissement qui s'engagent dans une stratégie climatique avec un plan de décarbonisation.
- Ensemble avec les autres caisses gérées par Retraites Populaires, la CIP est pionnière en visant l'objectif de neutralité carbone de ses investissements mobiliers.
- Avec sa réduction progressive de l'empreinte carbone de ses actions étrangères en combinaison avec la participation à l'ETHOS Engagement Pool International, la CIP est, avec ses investissements mobiliers, sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – max. 1,5°C d'ici 2050.
- Il reste à décarboniser les portefeuilles actions suisses, actions marchés émergents et les portefeuilles obligations.
- Les succès déjà obtenus et les objectifs fixés pour 2030 laissent apparaître la CIP pour l'instant bien en ligne avec les dispositions du Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- En conséquence, la définition d'objectifs intermédiaires pour 2025 et surtout 2030 pour l'ensemble du portefeuille mobilier est encore en attente ; les mécanismes de décarbonisation intégrés pour les actions et les obligations laissent entrevoir la faisabilité d'une trajectoire de décarbonisation en ligne avec le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Ces objectifs de réduction du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intensifs en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).
- Enfin, le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance recommande un fort «Policy engagement» : transposé dans le rôle de modèle de la CIP en tant que caisse de pension importante, la prise d'influence sur l'association professionnelle ASIP des caisses de pension pourrait par exemple avoir un impact, afin d'obtenir son engagement en faveur des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et des Sustainable Development Goals par le biais d'une politique proactive et initiative – en lançant des initiatives professionnelles ASIP, par des appels à la politique, par des prises de position politiques sur des questions actuelles de redirection des flux financiers et par des recommandations de vote correspondantes. En outre, il existe un besoin pour un engagement public proactif en faveur d'une obligation réglementaire exhaustive par la Confédération pour les entreprises en Suisse, afin qu'elles pratiquent un reporting ESG et climatique qui devrait être entièrement compatible avec la future directive Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) de l'UE. Cela permet de réduire les coûts d'acquisition des données.



Activités politiques

2017, Vevey : Postulat Serge Ansermet, PS, au parlement communal, „Caisse de pension des employés communaux : désinvestir des énergies fossiles“, demande à l'exécutif communal, dont les employés sont assurés chez la CIP, d'étudier la pertinence pour la caisse de se retirer de ce secteur. Accepté au parlement. Après consultation

de la Caisse, la municipalité répond que l'élimination du secteur des énergies fossiles ouvrirait la porte à l'exclusion d'autres industries à forte intensité de CO₂, ce qui serait intolérable. Par conséquent, elle demande au parlement de considérer le postulat comme réglé. En décembre 2017, le conseil communal dénie un suivi à ce postulat.

2017, Nyon : Postulat Yvan Rytz, Les Verts, au parlement communal, „Durabilité et finances publiques – un devoir d'exemplarité“, demande entre autre à la municipalité, dont les employés sont assurés chez la CIP, d'utiliser les leviers à disposition pour demander à la CIP de ne plus investir dans l'économie carbonée“. La commission en charge décide de prendre acte des demandes et attendre la réponse de la CIP. Dans cette réponse, la Municipalité se dit satisfaite de la politique d'investissement de la CIP qui accorde une part importante au développement durable, à rendement équivalent, tout en s'accordant une marge de manœuvre si nécessaire. Pourtant, elle promet d' écrire au Conseil d'administration de la CIP afin d'obtenir le rapport original du résultat du test climatique de l'OFFEV. Enfin, en mai 2018, le parlement prend acte de la réponse de la Municipalité.



Dialogue entre assuré-e-s et caisse

Groupe de contact CIP Divest

Avril 2019 : le groupe de contact CIP Divest envoie une lettre au Conseil d'administration au nom des participants CIP de retraites sans risques.ch. Entre autres l'inscription d'une stratégie climatique dans la Charte d'investissement responsable, gérée par Retraites Populaires est proposée pour mettre en œuvre une décarbonisation pratique par désinvestissement/investissement.

Mai 2019 : Sur invitation de Retraites Populaires, gestionnaire de la CIP, un échange a lieu avec un représentant de l'Alliance climatique. Retraites Populaires informe des efforts en cours en vue de renforcer la sélection des titres sur base des critères ESG. Ces plans visent également à mettre au point une stratégie climatique. La démarche

s'appliquera à tous les caisses de pension gérées par Retraites Populaires : CPEV, CIP, CCAP, ECA-RP, Profelia. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers dans des fonds dédiés de la plateforme de gestion de Retraites Populaires. Par conséquent l'approche responsable présentée est identique à toutes les caisses.

Juin 2019 : un groupe de délégué(e)s des employés de Renens et autres dépose la proposition à l'Assemblée des délégués de la CIP en juin 2019 (p. 52) : «La CIP planifie une décarbonisation de son portefeuille actions et obligations à hauteur de 50% d'ici 2025, en prenant comme modèle la PKZH et la LUPK.» Dans leur réponse, le Conseil d'administration et Retraites Populaires donnent des détails prometteurs sur l'évolution future vers une politique d'investissement durable et respectueuse du climat (voir ci-dessus).

Juin 2019 : Dans sa réponse à la lettre de CIP DIVEST du mois d'avril 2019 (voir ci-dessus), le Conseil d'administration de la CIP se réfère à la réunion de sa gérante Retraites Populaires du mois de mai 2019 avec l'Alliance climatique et informe en transparence de ses activités en cours. La Caisse partage le point de vue selon lequel l'inclusion des risques financiers de la transition énergétique fait partie du devoir de diligence. En ce qui concerne de l'engagement actif, elle entend mener une réflexion sur la nature de la démarche dans l'hypothèse où cette influence ne porterait pas ses fruits. Elle informe qu'en plus des actions, elle inclura désormais les obligations dans sa politique ESG; ainsi, cela permettra de cibler 60 % des actifs de la CIP et, par conséquent, elle s'attend à obtenir davantage de données sur l'empreinte carbone de son portefeuille. Elle précise également qu'une étude est en cours sur l'axe des exclusions concernant les effets d'une élimination prévue des producteurs de charbon. Enfin, elle adoptera la proposition de CIP DIVEST d'intégrer la stratégie climatique de la Caisse à la Charte d'investissement responsable.